

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 1^{er} Juillet 2026 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Monsieur Antoine FREMANN

Convocation envoyée le 25 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 23	Nombre de procurations : 6	
Pour : 28	Contre :	Abstention : 1
Membres présents		
Mme Céline TONOT M. Jean-Marc RETY Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX M. Denis CORDIER Mme Florence BIZOT M. Jean-Marc GONÇALVES Mme Béatrice SIMON M. Pierre BERTRAND	Mme Fabienne VION Mme Myriam HENNEQUIN M. Eric MICHELOT M. Jonas MOUNDANGA Mme Cécile MATHELIN Mme Hélène MARTEEL Mme Naminata SAVANE M. Rachid DAHMOUNI	Mme Stéphanie GIANNUZZI M. Gino MARINACCI M. Antoine FREMANN Mme Martine DÉRIOT M. Pascal CAMBON M. Fernando NOVO Mme Valérie GRANDET
Membres absents		
Mme Sandra ESCRIBANO (pouvoir à M. Jean-Marc RETY) M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES) M. Christian CHEVREUX (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX)	M. Luc LE LORC'H (pouvoir à M. Denis CORDIER) Mme Céline LAFLEUR (pouvoir à Mme Béatrice SIMON) Mme Ophélie MARSOLLIER (pouvoir à Mme Martine DÉRIOT)	

N° 2026-094 : Adhésion de la Ville à l'ANDES (Association Nationale Des Élus en charge du Sport)

Sur proposition de Monsieur Denis CORDIER, adjoint à la Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commune de participer aux travaux et échanges de l'Association Nationale des Élus en charge du Sport (ANDES) afin de favoriser le développement des politiques sportives locales, le partage d'expériences entre collectivités et la représentation des intérêts des communes en matière d'équipements, d'activités et d'infrastructures sportives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion de la ville de Longvic à l'Association Nationale des Élus en charge du Sport (ANDES).

PRÉCISE que, conformément au dernier recensement, la Commune compte 9 035 d'habitants et relève de la tranche de cotisation correspondant à un montant annuel de 256 €,

AUTORISE Madame le Maire, à signer tout document nécessaire à cette adhésion, à renouveler l'adhésion pendant la durée du mandat et à ordonner le paiement des cotisations dues à l'ANDES.

DÉSIGNE Monsieur Denis CORDIER, Adjoint à la Maire en charge de la Pratique Sportive, en qualité de représentant de la Commune auprès de l'ANDES.

CHARGE Madame la Maire de la signature de tout document en rapport avec cette adhésion.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS